

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUILLET 2017

Présents : M. Gilles TURLAN - Le Maire -, Mesdames ALBERT, ANTONIO, DOMINGO, Messieurs AUGRY, CLAUSTRE, HUAU, MONNEAUX, RAYMOND, RODRIGUEZ

Procurations : Madame Estelle MORANT à Mme Caroline ANTONIO, Monsieur Thierry COMBES à M. Gilles TURLAN, M. Robert SOUBREVIE à Mme Sonia DOMINGO

Excusés : Madame BAUDINIÈRE

Présents (arrivés à l'issue des votes du conseil) : Madame LARTIGUE arrivée à 21h35

Mme Sonia DOMINGO est nommée secrétaire de séance.

La séance débute à 21h10.

Monsieur le Maire appelle ses collègues à s'exprimer sur le projet de compte-rendu :
- du Conseil Municipal du 8 juin 2017

Vote : A l'unanimité

AGGLOMERATION : Modification de l'article 3 des statuts – Nom de la communauté

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que le nom de la Communauté d'Agglomération figurant à l'article 3 des statuts annexés à l'arrêté préfectoral du 26 décembre 2016 est « Communauté d'Agglomération du Rabastinois – Tarn et Dadou – Vère Grésigne et Pays Salvagnacois ». Conformément à la loi le Préfet a déterminé ce nom par agrégat des noms antérieurs des trois communautés de communes par ordre alphabétique, dans l'attente d'une proposition de notre communauté.

Sur proposition du bureau communautaire, le Conseil d'Agglomération du 29 mai a approuvé la modification de l'article 3 des statuts de la communauté d'Agglomération comme suit :

Article 3 – NOM DE LA COMMUNAUTE

Elle prend pour nom : Communauté d'Agglomération GAILLAC-GRAULHET

Après en avoir délibéré le conseil municipal de la commune de GIROUSSENS,

Vu l'arrêté Préfectoral du 26 décembre 2016 portant transformation de la communauté de communes issue de la fusion des communautés de communes du Rabastinois, Tarn et Dadou, Vère Grésigne Pays Salvagnacois en Communauté d'Agglomération au 1^{er} janvier 2017 et approuvant les statuts de la communauté d'Agglomération

Vu l'article 3 des statuts de la Communauté d'Agglomération

Vu l'article L.5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux modifications statutaires autres que celles relatives aux modifications de compétences et de périmètre

Vu la délibération du conseil de communauté du 29 mai 2017 approuvant la modification de l'article 3 des statuts de la communauté d'Agglomération

EMET UN AVIS FAVORABLE/DEFAVORABLE à la modification de l'article 3 des statuts de la communauté d'Agglomération, telle que présentée ci-dessus

MANDATE le Maire pour transmettre la présente délibération au président de la communauté d'Agglomération.

Vote : 6 Votes défavorables (M. TURLAN, Mesdames ALBERT, ANTONIO, DOMINGO, Messieurs MONNEAUX, RODRIGUEZ) - 4 Abstentions (Messieurs AUGRY, CLAUSTRE, HUAU, RAYMOND)

Proposition de nom : Agglomération Tarn Ouest

Vote : 2 Abstentions (M. AUGRY, M. CLAUSTRE) - 8 Pour (M. TURLAN, Mesdames ALBERT, ANTONIO, DOMINGO, Messieurs HUAU, MONNEAUX, RAYMOND, RODRIGUEZ)

DECISIONS MODIFICATIVES

| Désignation | Diminution sur crédits ouverts | Augmentation sur crédits ouverts |
|---|--------------------------------|----------------------------------|
| D202-201 : PLU | | 3 829.00 € |
| D 202-231 : Urbanisme Voirie | 3 829.00 € | |
| TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles | 3 829.00 € | |
| D 2041512 : GFP rat : Bâtiments installation | | 4 000.00 € |
| TOTAL D 204 : Subventions d'équipement versées | | 4 000.00 € |
| D 2131-236 : Salle des fêtes | 4 000.00 € | |
| TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles | 4 000.00 € | |

1) Attribution compensation AC investissement Voirie 4000 €

Pris sur 236 salle Aragou 4000 €

Vote : A l'unanimité

2) Opération 201 PLU

Pris sur OP 231 (prévu 10 000 €)

Vote : A l'unanimité

| Désignation | Diminution sur crédits ouverts | Augmentation sur crédits ouverts |
|---|---------------------------------------|---|
| D 21318 : Autres bâtiments publics | | 25 000.00 € |
| TOTAL D 040 : Opérations d'ordre entre section | | 25 000.00 € |
| R 1641 : Emprunts en euros | | 25 000.00 € |
| TOTAL R 16 : Emprunts et dettes assimilées | | 25 000.00 € |

3) Opération d'ordre

Vote : A l'unanimité

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- **Contrat CAE de M. SERGE CAPELLE :**

- **Point Communauté d'agglomération**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h52 .